

# Conclusion du diagnostic réalisé par PACT ou SCHS

## CONCLUSION

<u>Etat logement :</u> <b>Bon Etat</b> <input type="checkbox"/>	<b>Travaux d'amélioration à envisager</b> <input type="checkbox"/>	<u>Présomption :</u>
<b>Non-Décence</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>RSD</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Plomb</b> <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Insalubrité</b> <input type="checkbox"/>	<b>Sur occupation</b> <input type="checkbox"/>	<b>Péril</b> <input type="checkbox"/>

## ORIENTATION

<b>ARS ou SCHS</b> (procédure insalubrité et/ou Plomb)	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Mairie / SCHS</b> (application du RSD et/ou Péril)	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>CAF</b> (non-Décence)	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Propriétaire</b> (travaux d'amélioration)	<input type="checkbox"/>

**Démarche(s) engagée(s) :**

# Intervention Caf

- ◆ Incitation auprès du locataire pour saisir le propriétaire
- ◆ Interpellation du propriétaire quant au non respect des normes de décence

## PLAN DE COMMUNICATION EN COURS

- ◆ Travailleurs sociaux référents, accompagnement social, médiation locataire/propriétaire, suivi des situations jusqu'à la réalisation des travaux...
- ◆ Partenariat territorial, animation et participation aux groupes locaux de traitement de l'habitat indigne...
- ◆ Application d'une procédure spécifique, articulation entre services administratifs et action sociale
- ◆ Action sur aides au logement

# L'infraction au RSD- procédure (1)

- ◆ **La source** : saisine du maire par une plainte (voisinage, locataire...) au titre de son pouvoir de police générale ou un constat (CREP, diagnostic, signalement...)
- ◆ **La phase amiable** :
  - visite de constat par le maire ou un agent habilité (possibilité de présence du propriétaire)
  - rapport d'enquête rédigé par la commune listant les infractions au RSD
  - lettre de rappel de la réglementation au propriétaire